

En quelques lignes, pouvez-vous décrire vos activités dans l'emploi que vous occupez actuellement :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour votre accompagnement, nous vous proposons plusieurs formules (*voir les plaquettes d'informations pour les modalités pédagogiques, organisation et tarifs.....*)

MODULE D'ACCOMPAGNEMENT CLASSIQUE (22h)	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
MODULE D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ (de 30 à 40h)	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
MODULE CLASSIQUE + MODULE RENFORCE	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

A titre individuel :	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
Au titre de la formation continue (<i>employeur</i>):	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
Chéquier VAE :	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non

Coordonnées de la personne ou de l'établissement où seront envoyés devis factures et conventions :

.....

.....

Toute demande d'annulation doit être faite à l'IFSI, 15 jours avant la date d'ouverture du stage. Les absences constatées à l'ouverture du stage, sans que l'organisme formateur n'en ait été prévenu dans les délais mentionnés ci-dessus, donnent lieu à facturation de 50% des frais de participation. Toute formation commencée est due dans son intégralité.

Date :
SIGNATURE ET CACHET DE L'EMPLOYEUR

Date :
SIGNATURE DU STAGIAIRE

Dossier à envoyer :
Par courrier : I.F.S.I Paris Saint-Joseph
185 Rue Raymond Losserand
75674 PARIS CEDEX 14
Par mail : sifsi@hpsj.fr

**Institut de formation en soins infirmiers
Formation continue**

**VALIDATION DES ACQUIS DE
L'EXPERIENCE
AIDE-SOIGNANT
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE
AIDE-MEDICO-PSYCHOLOGIQUE**

**MODULE D'ACCOMPAGNEMENT
(22 H) ou MODULE RENFORCE
(entre 30H et 40H)**



Pour toute personne souhaitant entreprendre une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e) (DEAS), du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ou du Diplôme d'Aide Medico-Psychologique (DEAMP), nous vous proposons plusieurs formules afin de renseigner votre Livret II.

Ces modules de formation vous permettront d'acquérir les moyens méthodologiques et pratiques permettant de faire valoir votre expérience.

ORGANISATION

Groupe de 4 à 6 personnes (maximum par session).

NOS FORMULES :

MODULE CLASSIQUE (22h) :

- ✓ **Accompagnement collectif** : 12h réparties sur 3 jours non consécutifs (travaux intersessions à réaliser)
- ✓ **Accompagnement individuel** : 2 fois 2h
- ✓ **Mise en situation individuelle jury oral** (4h) : organisation des mises en situation sur une journée (journée qui sera déterminée en fonction des dates de Jurys VAE).
- ✓ **Accompagnement post-jury** : 2h d'entretien en individuel

MODULE RENFORCE : (entre 30h et 40h) (Sous réserve de l'avis favorable du Pôle Emploi)

MODULE CLASSIQUE + RENFORCE

TARIFS : **Prise en charge individuelle** : 800 € pour l'accompagnement classique, 1200 € pour le module renforcé et 2 000 € pour le module classique + renforcé au titre du chéquier VAE
Prise en charge employeur : 1 600 € pour le module d'accompagnement de 22h

MODALITES D'INSCRIPTION ET CONTACTS

Par mail : sifsi@hpsj.fr ou au 01.44.12.80.27 ou 01.44.12.83.97

